

Rapport d'activité des services de l'État dans les Vosges

2021



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

S U S T E N I B L E D E V O L U T I O N

01.

Édito de M. le préfet des Vosges

M. Yves SEGUY (novembre 2020 - 23 octobre 2022)

Édito de Mme la préfète, Valérie MICHEL-MOREAUX octobre 2022

02.

Le Baromètre de l'Action Publique

03.

Assurer votre sécurité

04.

Bâtir l'économie de demain

05.

Agir pour la transition écologique

06.

Renforcer l'attractivité de nos territoires

07.

Renforcer la cohésion sociale



Yves SEGUY, Préfet des Vosges
(novembre 2020 - 23 octobre 2022)

Je me réjouis de vous présenter le rapport annuel sur l'activité des services de l'État dans le département des Vosges en 2021. Ce document rappelle les faits marquants des politiques publiques qui ont mobilisé l'État dans le département aux côtés des collectivités territoriales.

Présenté dans un format concis et pédagogique, il présente les actions prioritaires sans chercher à rendre compte de l'ensemble des interventions de l'État. Ce rapport donne ainsi une vision claire et accessible à tous les citoyens de l'action publique de proximité.

De l'année 2021, je retiendrai l'incroyable mobilisation collective qui nous a permis de surmonter la pandémie de la Covid-19, en particulier avec le succès de la vaccination.

Dans ce contexte de crise sanitaire, pour aller de l'avant, l'État a répondu en assurant tout d'abord la sécurité au quotidien. L'ensemble des moyens disponibles a été déployé pour protéger, préserver la tranquillité publique et accompagner les victimes de violences intra-familiales.

L'État est aussi intervenu avec vigueur pour soutenir l'économie et juguler la crise économique qui a suivi la crise sanitaire pour indemniser les salariés, accompagner les entreprises et les acteurs socio-économiques du département.

Dans cette situation exceptionnelle, l'État a répondu en mobilisant des moyens exceptionnels : l'économie a ainsi pu repartir grâce au Plan de relance, qui représente un levier important dans les domaines les plus porteurs comme les nouvelles énergies, dont l'hydrogène, et la filière bois. L'État a aussi agi en faveur de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion sociale.

En parallèle, une attention particulière a été accordée aux territoires les plus ruraux, avec la création du laboratoire de la ruralité, conçu comme un outil au service de l'action publique au travers des actions d'expérimentation comme le Village bas-Carbone, l'aménagement du territoire, la conquête du bâti dégradé, sans oublier l'ouverture de nouvelles France services qui permettent un retour des services publics dans les territoires.

Nul doute que cette dynamique née de la crise se poursuivra avec le même esprit coopératif entre l'État et les acteurs du territoire au service des citoyens du département des Vosges.



Valérie MICHEL-MOREAUX,
Préfète des Vosges,
(24 octobre 2022)

En prenant mes fonctions, le 24 octobre dernier, j'ai pris connaissance du rapport d'activité 2021 des services de l'État dans le département des Vosges. Ce document synthétique reflète avec clarté la qualité du travail accompli par mon prédécesseur Yves SÉGUY au service de l'État et des citoyens.

"Le département est à la fois ancré dans la tradition et dans la ruralité, mais également très ingénieux et surtout à la pointe de la modernité."

À l'heure où j'écris ces lignes, l'action de l'État, décrite dans ce rapport, se poursuit sur l'année 2022, de manière dynamique, avec une adaptation, au jour le jour, pour faire face -encore- à la gestion de crises. En effet, les difficultés liées au contexte international, au changement climatique, se surajoutent aux effets de la pandémie. Les conséquences de la guerre en Ukraine nous ont amenés à accueillir dans le département près de 500 déplacés ukrainiens. Les phénomènes climatiques et leurs conséquences, jusqu'alors rares dans la région, avec une sécheresse exceptionnelle cet été et des incendies qui ont détruit près de 145 hectares de forêt, nous amènent à développer des mesures préventives et à envisager des nouvelles modalités d'action pour les prochaines années.

Durant ces crises, à nouveau, le rôle de l'État et l'engagement de celles et ceux qui le servent, ont été exemplaires et déterminants pour protéger les populations. Dans ce contexte, et en tenant compte de nouvelles priorités fixées par le Gouvernement en matière de sobriété énergétique et de transition écologique, je serai attentive aux difficultés rencontrées et je souhaite poursuivre et accompagner le développement des énergies renouvelables.

Enfin, je porterai des politiques publiques adaptées aux spécificités des Vosges, et j'accompagnerai les différents projets de développement en partenariat avec tous les acteurs du territoire.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'assurer la publication de ce rapport d'activité 2021 et j'en souhaite une large diffusion.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne lecture.

BAROMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce baromètre permet de suivre l'avancement et les résultats concrets des politiques prioritaires menées par le Gouvernement depuis 2017.



Focus sur des objectifs prioritaires de l'État dans les Vosges

→ TRANSITION ECOLOGIQUE



Déployer le plan vélo:
251 km de pistes cyclables aménagées en 2018 dans le département des Vosges



Verdir le parc automobile:
9196 primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre en faveur du verdissement du parc automobile



Respect de l'environnement:
Plus de 170 contrôles réalisés, et portant sur la prévention des risques industrielles des nuisances

→ SERVICE PUBLIC ET COHESION DES TERRITOIRES

Déployer France Services : maison de services au public



Avec 24 structures labellisées France Services, l'ensemble des cantons du département des Vosges est couvert.

Pour rapprocher chaque Français du service public.

France-Services est un guichet unique des services proposant à minima les formalités relevant des services de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse nationale d'assurance maladie, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, de la Mutualité sociale agricole, du Pôle emploi, de la Poste, et des ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques.



Création du LABORATOIRE DE LA RUR'Agilité

Proposé par l'État dans le département et l'Association des maires ruraux des Vosges, le **Laboratoire de la RUR'Agilité a été lancé en novembre 2021** dans une démarche pro-active et prospective, afin de répondre au délaissement des territoires vosgiens. Il est doté d'un comité scientifique et d'un collège d'experts. Des démarches prospectives ou des expérimentations sont engagées sous l'égide du laboratoire, en matière de transition énergétique (villages bas carbone) ou d'aménagement des territoires, de santé, de reconquête du bâti dégradé...

→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET POUVOIR D'ACHAT



100%

Développer l'apprentissage:

Pour faciliter l'emploi des jeunes, 2848 contrats d'apprentissage ont été conclus au cours de l'année 2021, soit une hausse de 32% par rapport à 2019-2020.

100%

Aide de France Relance aux entreprises :

105 entreprises vosgiennes ont bénéficié des aides à l'investissement de France Relance dans le département.

100%

"1 jeune 1 solution" : c'est construire des parcours d'insertion sur mesure.

10 427 jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés grâce à ce dispositif.



→ EDUCATION



100%

Dédoubler les classes en éducation prioritaire

100% de classes CP/CE1 ont bénéficié du dédoublement des classes.

100%

Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés:

En 2021, 10 nouvelles unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap à l'école maternelle, élémentaire, au collège et au lycée ont vu le jour, portant ainsi le nombre des ULIS à 88 structures.



→ SANTE, FAMILLE, HANDICAP



100%

Doubler le nombre de maisons de santé:

De 2017 à 2021, le nombre de maisons de santé dans les Vosges est passé de 21 à 30.

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

Le département des Vosges, dans lequel l'excellente coopération entre les acteurs mérite d'être soulignée, a connu une forte baisse de la délinquance générale en 2021

Une forte baisse de la délinquance générale et de la délinquance de la voie publique a été observée en 2020 et 2021 dans le département. Le renforcement de la sécurité au quotidien mobilise tous les acteurs. Les questions liées à la sécurité routière, à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, ainsi que la prise en charge des victimes des violences intra-familiales font l'objet d'un suivi tout particulier dans le département.



Ouvert en 2021, le centre médico-judiciaire d'Epinal facilite la prise en charge des victimes de violences conjugales.



Crédit : <https://ch-emile-durkheim.fr>

AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS AU QUOTIDIEN

→ LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE



Les forces de l'ordre du département continuent de renforcer leur présence sur le terrain et auprès des victimes.

L'année 2021 a connu une baisse très marquée des cambriolages : 32% entre 2019 et 2021, avec -21.08 % de 2020 (pourtant marquée par la crise sanitaire) à 2021.

Pour les atteintes à l'intégrité physique, le département des Vosges suit également la tendance nationale (+13,8% dans le département/ +12,6% au niveau national). Le taux d'élucidation très élevé de ces faits est à souligner : 82% des faits constatés sont élucidés.

Agir pour la sécurité et la tranquillité publique

Concernant le renforcement de la sécurité, les collectivités territoriales et les services de l'État ont saisi l'opportunité du nouvel outil partenarial complémentaire à la stratégie de prévention de la délinquance, le contrat de sécurité intégrée (CSI), pour formaliser davantage leurs engagements en matière de sécurité.

À Saint-Dié-des-Vosges, le contrat de sécurité a été signé fin décembre 2021 entre le Préfet et le Maire. Sur la base d'engagements dans le domaine de la tranquillité publique, il assure les fondements de la coopération entre la police nationale et la police municipale. Par ailleurs, la cellule de veille du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est restée active et compte sur l'engagement des parties prenantes (premier adjoint du maire de Saint-Dié-des-Vosges, sous-préfète, police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, et autres services de l'État)

Prévenir la délinquance et la radicalisation

Au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), pour l'année 2021, 219 100 Euros ont été alloués aux projets vosgiens.

L'État a ainsi financé 32 projets s'inscrivant dans le champ de la prévention de la radicalisation ou encore de la sécurisation de sites sensibles tels que les établissements scolaires :

- L'installation ou le déploiement de dispositifs de caméras de vidéo-protection sur le territoire vosgien a été financé à hauteur de 26% de l'enveloppe globale.
- 4 communes ont bénéficié de subventions afin de compléter l'équipement technologique et la protection de leurs agents de police municipale.
- Un dispositif d'expérimentation concernant la médiation entre les collectivités territoriales et les communautés de gens du voyage a été mis en place avec le financement d'un poste de médiateur.
- Un second poste d'intervenant social en zone gendarmerie, chargé d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de détresse sociale, a été créé en 2021.

→ LUTTER CONTRE LES TRAFICS

Les mesures de restriction de circulation liées à la crise sanitaire ont modifié les comportements des vendeurs et consommateurs de produits illicites.

Les faits constatés sont en constante augmentation (+7, 83%), résultat d'une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain dans le cadre de la lutte contre les points de deal, qui constitue une priorité forte du gouvernement.

Chiffres clés

76, 6 Kg de cannabis saisis

265 pieds de cannabis saisis

5.2 Kg d'héroïne saisis



La pression sur la demande de produits stupéfiants a été accrue par la sanction des consommateurs notamment grâce aux amendes forfaitaires (214 en 2021).

Lutter contre le trafic des stupéfiants représente une des grandes priorités de l'État en matière de délinquance.

L'usage de stupéfiants est un délit
A compter du 1er septembre 2020

1 **Amende forfaitaire de 200 €** délivrée à l'auteur des faits

- Minorée à **150 €** si le contrevenant paie dans les 15 jours
- Majorée à **450 €** si le contrevenant ne paie pas dans les 45 jours

Le paiement de l'amende met fin aux poursuites judiciaires.

2 Si l'auteur des faits ne paie pas l'amende **tribunal correctionnel** lors de son procès, l'usager de drogues risque jusqu'à

- **1 an de prison**
- **3 750 €** d'amende

Ces peines s'appliquent quelles que soient les substances concernées (cannabis, cocaïne...)

LOI n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Cette mesure permettra une réponse plus efficace et rapide

→ LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE



La sécurité routière est une politique prioritaire pour le département en raison de l'évolution défavorable des indicateurs

La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité dans un contexte marqué par la fin des mesures de restriction de circulation post-Covid.

23 personnes sont décédées sur les routes vosgiennes en 2021 contre 14 en 2020. Ce bilan est toutefois comparable à la moyenne des 5 dernières années, en excluant l'année de pandémie.

Un plan d'action dédié aux usagers de 2 roues motorisées a été validé en octobre 2021.

Il comporte un volet de communication (une campagne par mois sur les réseaux sociaux), un volet comportemental (développement volontariste des formations à la trajectoire de sécurité) et un volet infrastructure (mise en place d'une application mobile permettant aux motards de signaler des problèmes d'infrastructure). Un renforcement des contrôles, par les forces de l'ordre, a également été mis en œuvre.

→ LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet d'une politique volontariste de l'État. Elle se concrétise par le Plan de lutte contre les violences conjugales dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé en 2019.

Se mobiliser contre les violences faites aux femmes

Le département connaît une augmentation du nombre des victimes des violences intrafamiliales. Le nombre des victimes identifiées par les forces de sécurité a atteint 201 personnes en 2021 (9,08% en un an). Les femmes représentent 77% des victimes de violences intrafamiliales, et 87% des actes de violences sont commis par un conjoint.

Pour poursuivre la lutte contre ce phénomène :

- La Commission de prévention des violences intrafamiliales réunit régulièrement les référents "violences conjugales" afin de fluidifier le partage de situations particulières et de travailler à la consolidation et à l'amélioration des dispositifs existants.
- Deux intervenants dans le domaine social, cofinancés par l'État et mis à disposition par le Département, ont accompagné les victimes dans les commissariats de polices et les unités de gendarmerie.
- Un troisième poste d'intervenant social a été créé et financé au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) fin 2021 en zone gendarmerie.



L'État se mobilise avec force sur l'amélioration de la prise en charge des victimes



Agir pour renforcer l'efficacité de cette politique:

- Une convention a été signée entre l'État, la Gendarmerie et la Croix rouge permettant d'organiser le transport des femmes victimes de violences vers leur hébergement d'urgence.
- Un protocole de coordination a été défini entre le Parquet, les forces de l'ordre et les centres hospitaliers du département afin de mettre en place un système de dépôt de plainte simplifié dans les hôpitaux.
- Le département compte désormais 65 places dédiées à l'accueil des femmes victimes des violences, gérées par trois opérateurs différents, dont 31 places au centre d'hébergement et d'insertion sociale situé à Rambervillers (CHRS)
- 3 bracelets anti-rapprochement ont été mis à disposition. À chaque attribution, le stock est reconstitué. Ils sont ainsi disponibles en permanence.
- Le département dispose de 11 téléphones "Grave danger" (TGD)
- Un soutien financier volontariste au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF) est proposé.
- Des activités sportives à destination des femmes en situation de précarité ont été financées avec le camion itinérant "Sport Track".

114 072 Euros

C'est le montant de l'enveloppe État pour lutter contre les violence faites aux femmes



FAIRE FACE AUX CRISES

Chiffres fin 2021



→ PROTÉGER CONTRE LA COVID-19

Les services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année 2021 pour faire face à la pandémie de la COVID-19 avec :

- Des opérations de dépistage, en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de la Santé et le Service départemental d'incendie et de secours,
- La mise en place de médiateurs lutte anti-covid.
- La création de centres de vaccination permanents et de centres éphémères, dans tout le département,
- La mise à disposition d'une boîte mail dédiée à répondre aux questions de la population face à la Covid-19,
- La mise en place d'un soutien matériel, social et psychologique lors de l'isolement avec la contribution de la Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI). 778 dossiers créés au total avec une moyenne mensuelle de 64 dossiers.

En parallèle de l'application des gestes barrières, le contrôle du respect des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire a fortement mobilisé l'ensemble des services de l'État.

Ainsi, des opérations de contrôle du pass sanitaire, du pass vaccinal dans les établissements recevant du public (grandes surfaces alimentaires, restaurants, établissements de sport et de culture) ont été réalisées régulièrement dans le territoire.



- 285 882 vaccinées (1e injection) **79%**
- 281 582 ont un schéma vaccinal complet **73%**
- 187 554 ont reçu une dose de rappel **52%**



Avril 2021, visite du centre de vaccination à Epinal par le préfet des Vosges.



Avril 2021, visite du centre de vaccination au Palais Omnisports Joseph Claudel à Saint-Dié-des-Vosges par le préfet des Vosges.

→ LES RISQUES DE FEUX EN FORÊT

La forêt couvre 50% du territoire vosgien, ce qui fait des Vosges le deuxième département le plus boisé de France.

En dépit des précipitations abondantes à l'été 2021, les trois sécheresses successives de 2018, 2019 et 2020, mais aussi, l'évolution du climat et le développement des scolytes (insectes qui déciment les sapins et les épicéas) ont engendré une crise forestière et ont favorisé le risque d'incendie.

Le bilan des feux de forêt dans les Vosges a sensiblement augmenté entre 2016 et 2020. Après l'arrêté de juillet 2020, définissant les conditions de brûlage et l'usage du feu dans le département, les mesures continuent afin de surveiller, prévenir, éduquer et sensibiliser aux risques des feux de forêt.

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies (90% des départs de feu) et la moitié de ces feux d'origine anthropique sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux qui pourraient être évités en appliquant les bons gestes au quotidien.

Par conséquent des actions préventives ont été mises en œuvre :

- Campagne de sensibilisation à l'adresse des différents acteurs: élus locaux, citoyens, grand public.
- Création du pélicandrome (infrastructure aéroportuaire permettant l'accueil, le ravitaillement et l'avitaillement des avions bombardiers d'eau) sur l'aéroport Épinal - Mirecourt.
- Mise en place d'un plan de formation pour les sapeurs-pompiers vosgiens dans le Sud de la France par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- Cartographie de la forêt vosgienne afin de mieux appréhender la lutte contre les incendies (visualisation des différents points d'eau et des dessertes forestières)



BÂTIR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

L'État agit au plus près des territoires en partenariat avec les collectivités locales : 100 milliards d'euros sont investis dans le redressement durable de l'économie française.

Au regard du potentiel économique et de son dynamisme, le département des Vosges a bénéficié de l'impulsion du financement du Plan de relance pour ses industries traditionnelles et pour ses sociétés innovantes en devenir...



Investir dans ce qui fait la richesse de la France dans les territoires, l'humain, c'est garder le savoir faire des entreprises qui traversent des difficultés passagères.



TRAVERSER LA CRISE

→ PROTÉGER LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS PENDANT LA CRISE

Dès le premier confinement, le Gouvernement et les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les entreprises et maintenir les emplois. Un soutien sans précédent a été apporté par les pouvoirs public, "quoi qu'il en coûte".

Il s'est concrétisé par des actions menées auprès de l'ensemble des partenaires publics et privés avec une déclinaison territoriale :

- Mise en place du Comité départemental de sortie de crise, présidé par le préfet, réunissant les représentants locaux et ayant un rôle d'accompagnement aux entreprises en situation de fragilité. Ce comité s'est réuni 2 fois durant l'année 2021 et a suivi 67 entreprises.
- Nomination d'un référent départemental de sortie de crise, interlocuteur destiné à accompagner les entreprises en situation de fragilité financière au sein de la Direction départementale des finances publiques.

Les mesures d'urgence:

Pour faire face aux fragilités induites par la crise , le Gouvernement a déployé des mesures d'urgence garantissant au mieux la poursuite de l'activité des entreprises et le maintien de l'emploi :

- mise en place de l'activité partielle,
- création du fonds de solidarité,
- lancement des prêts garantis par l'État
- report de cotisations sociales
- remise d'impôts directs

Ces outils ont permis de limiter fortement l'impact de la crise sur la solvabilité et la trésorerie des entreprises.



Dispositif d'aide

"coûts fixes" pour les groupes

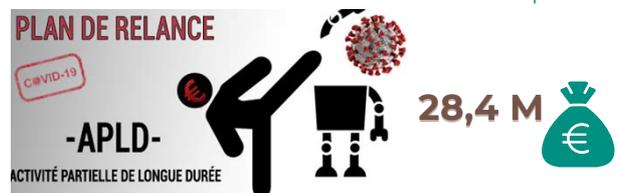
1,6 M €
40 bénéficiaires

Dispositif pour compenser les coûts fixes non couverts dont l'activité a été partiellement affecté par l'épidémie de covid-19

Source DDFIP88

Chiffres clés 2021

Dispositif pour sécuriser les salariés
et l'activité des entreprises



Source DDETSP88

Fonds de solidarité:

9419 entreprises bénéficiaires



157 M €

Source DDFIP88



544,84M €

9419 aides versées

Source DDFIP88

→ LA RELANCE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE

Le Gouvernement poursuit la relance de l'économie française après une récession sans précédent. Il s'agit d'investir dans un modèle économique plus respectueux de la planète, dont le rebond prépare la croissance de demain

Trois priorités stratégiques articulent le plan de relance gouvernemental :

- **Écologie:** devenir la première grande économie décarbonée, accélérer la transition écologique afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050
- **Compétitivité et Emploi:** contribuer au développement des activités à forte valeur ajoutée en France, créer des emplois et aller vers une indépendance technologique
- **Cohésion:** être solidaire dans tous les territoires et à toutes les échelles afin d'accompagner un élan collectif de soutien à une relance sociale et territoriale.



Yves Séguy, préfet des Vosges, en visite à la société Hydréo-CHL (Constructions Hydromécaniques Lorraines) située route de Fallières à Saint-Nabord, en compagnie de François Vannson, président du Conseil départemental, et de Jean-Pierre Clamels, maire de la commune.

L'entreprise est lauréate du fonds « Territoires d'Industries »



Renforcer notre compétitivité passe par le soutien apporté aux entreprises industrielles des territoires qui innovent et créent de la richesse et des emplois localement. En les aidant à construire leurs projets de développement, ce sont les savoirs-faire industriels, et des emplois qui sont conservés.

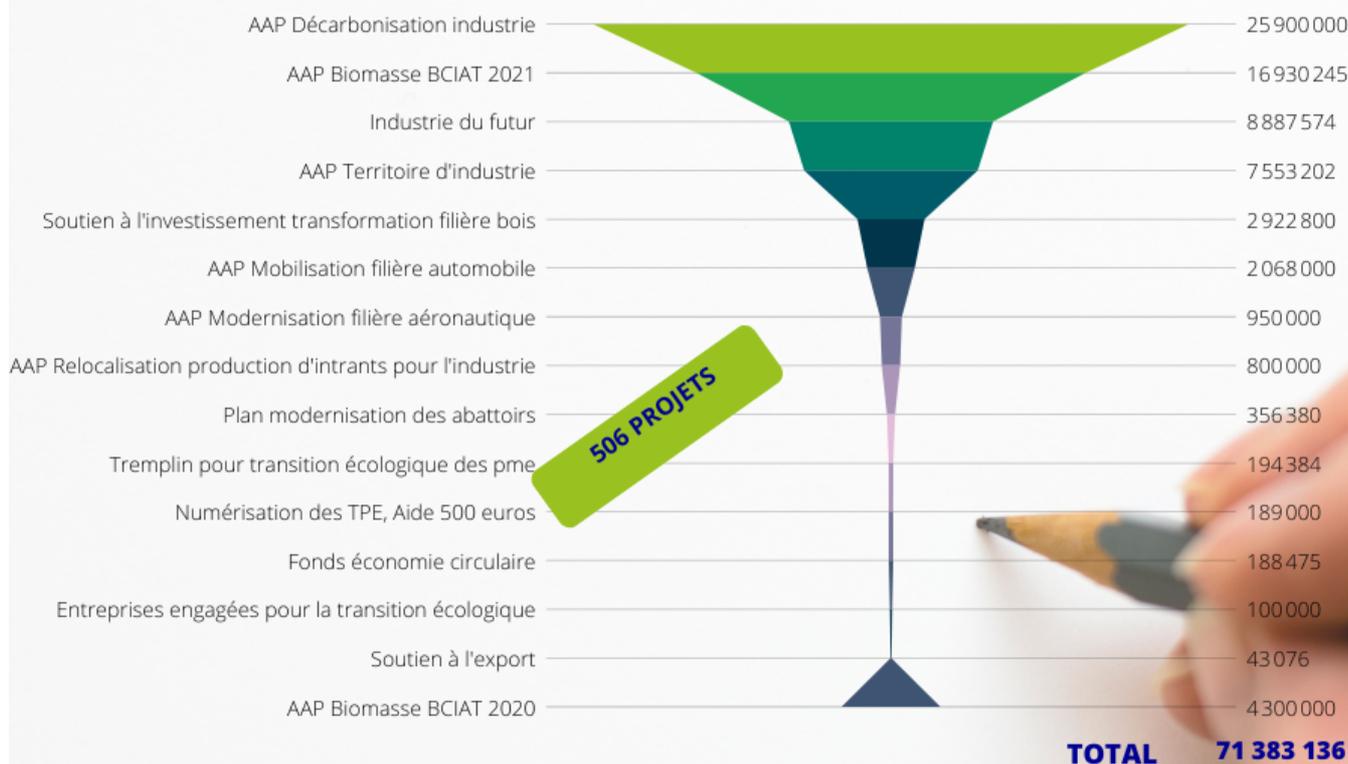
Pour soutenir et accroître le développement industriel dans le département, des fonds France Relance ont été octroyés aux entreprises vosgiennes sous conditions strictes définies pour chacun des dispositifs.

Exemples non exhaustifs d'entreprises bénéficiaires dans le département des Vosges:

Sertelet, Weisrock, MEA Industries, Garnier Thiebaut, Peltex, Orest, TSA Inox, L'Ormont imprimeur, Franslatte, Papeterie Clairefontaine, VD Industry, Orest, Novarès, Scierie Lemaire, VVM88, Vosges Bois Développement, etc ...

Subventions Plan Relance en faveur des entreprises vosgiennes 2020-2021

71,3 M EUROS DE SOUTIEN DE L'ÉTAT



RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ

→ LA RELANCE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE DE NOS TERRITOIRES

Le plan relance a ainsi soutenu des projets industriels structurants, à titre d'exemple :

- Projet VT2i, l'équipementier automobile a pu se doter de nouveaux moyens d'usinage et d'assemblage haute performance pour fabriquer des rotules de suspension.
- Projet d'une nouvelle installation de cogénération porté par VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTION. Ce projet permettra la production d'électricité pour une puissance de 25MWe à partir de déchets bois, au sein de la "Green Valley" sur la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

→ FAVORISER L'INNOVATION ET BÂTIR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Décarbonation de l'industrie

Lauréat de l'appel à projets Biomasse chaleur agriculture et tertiaire (BCIAT) pour la production de chaleur industrielle, la scierie vosgienne Mougenot à Saulxures-sur-Moselotte s'est dotée d'une chaufferie bois de 10 MW pour alimenter sa future usine de granulés de bois.

L'entreprise a bénéficié d'une aide à l'investissement et d'une aide au fonctionnement de la part de l'État. Ce projet s'inscrit dans la démarche de la réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre, avec une économie de 13 900 tonnes de CO₂ par an.



Ce projet a vocation à garantir, sur le long terme, la fourniture de chaleur, de manière compétitive, aux industriels actuels et futurs de la "Green Valley" sur la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Éolien

Le département compte 35 éoliennes réparties sur 7 parcs pour une puissance cumulée installée de 75MW.

Méthanisation

Le département des Vosges est parmi les départements les mieux équipés avec 41 installations impliquant 85 exploitations dans l'ouest vosgien.

Photovoltaïque au sol

À titre d'exemple, un projet a été lauréat de l'appel d'offres lancé par la Commission de régulation de l'Énergie CRE. Il s'agit du projet nommé "La Bruche" dans la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales. Il fait l'objet d'un permis de construire en instruction.

AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La MISEN a pour mission d'animer et de coordonner les politiques environnementales de l'eau et de la nature, afin d'adapter l'intervention de l'État aux enjeux spécifiques du département des Vosges

Les services de l'État ont particulièrement renforcé la vigilance pour la protection des espaces naturels remarquables et la préservation de la faune et la flore emblématique du département.



Le contrôle coordonné vise, par exemple, la préservation de la quiétude dans les espaces naturels de notre département.



ALLER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

→ AGIR POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Ce développement concerne tous les territoires et pose le défi de l'appropriation de la transition énergétique au niveau local. Cela se traduit notamment par :

- L'accompagnement du secteur économique de la filière bois,
- L'accompagnement des travaux d'investissement en matière de chaudière biomasse,
- La mise en place des contrats de sécurisation de la ressource locale,
- La valorisation optimale de la biomasse et du bois énergie,
- L'organisation de 4 demi-journées d'information à destination des élus du département afin de les sensibiliser sur la thématique des chaufferies bois à plaquettes forestières.

→ DÉCARBONER LES MOBILITÉS

Le déploiement du plan vélo dans le département des Vosges contribue à décarboner les mobilités.

L'État encourage le recours à des modes de transports alternatifs et durables, à titre d'exemple :

- la mise en œuvre du forfait "mobilités durables"
- l'établissement du schéma directeur cyclable en cohérence territoriale des itinéraires "vélo route et voie verte"
- des projets de réaménagements urbains, financement au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux).
- l'adoption du plan de mobilité de la ville d'Épinal



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

→ ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS LOGEMENTS

MAPRIMERENOV:

Aide au financement des travaux de rénovation énergétique.

6 245 dossiers financés

26,2 M €
Subventions



89,3 M Euros : montant des travaux générés dans le département des Vosges

Réhabilitation lourde du parc HLM

Les crédits de Plan Relance ont permis de financer:

10 opérations lourdes
447 Logements

5,2 M €
Subventions



28,6 M Euros : montant des travaux générés dans le département des Vosges

→ SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC



Signature de la convention d'attribution de la subvention du Fonds Friches en vue de la réhabilitation de l'ancien Ehpad Saint-André. Véronique Marcot, Maire de Xertigny et Yves Séguy, Préfet des Vosges.

"Il est important de préparer l'avenir du Département des Vosges: un avenir plus résilient et plus durable".

11 projets de "réhabilitation de friches" sélectionnés dans le département des Vosges.

8,7 M de €
Subventions d'État



Les friches ce sont des lieux vacants qui attendent une deuxième vie. Face à la sobriété foncière, ce sont des opportunités pour construire.

La reconversion des friches est un levier à disposition des collectivités. Ces sites étant déjà artificialisés, ils permettent des nouvelles installations.

Dispositif "d'aide à la relance et à la construction durable" (anciennement Maires Bâisseurs).

9 communes concernées par cette mesure

284 K €
Subventions d'État



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS TERRITOIRES

« Rur'Agilité » a vu le jour en 2021 dans le but de redynamiser l'espace rural

Le Laboratoire de la ruralité, au sein de la Préfecture des Vosges, a pour finalité d'appréhender les politiques publiques par le prisme de la ruralité en tant qu'espace de réflexion et de propositions. Joël Giraud, secrétaire d'Etat en charge de la ruralité a fait l'honneur d'ouvrir la séance lors du lancement officiel du laboratoire le 5 octobre 2021.



Le Département des Vosges est engagé dans la recherche d'un nouveau modèle de ruralité, adapté aux mutations de l'époque.



INVESTIR DANS LA VIE QUOTIDIENNE

→ L'ÉTAT SOUTIENT LES PROJETS DANS LES TERRITOIRES

Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) ont pour vocation à s'inscrire dans le long terme. Dans le département des Vosges, ces quatre pactes ont été signés en décembre 2021.

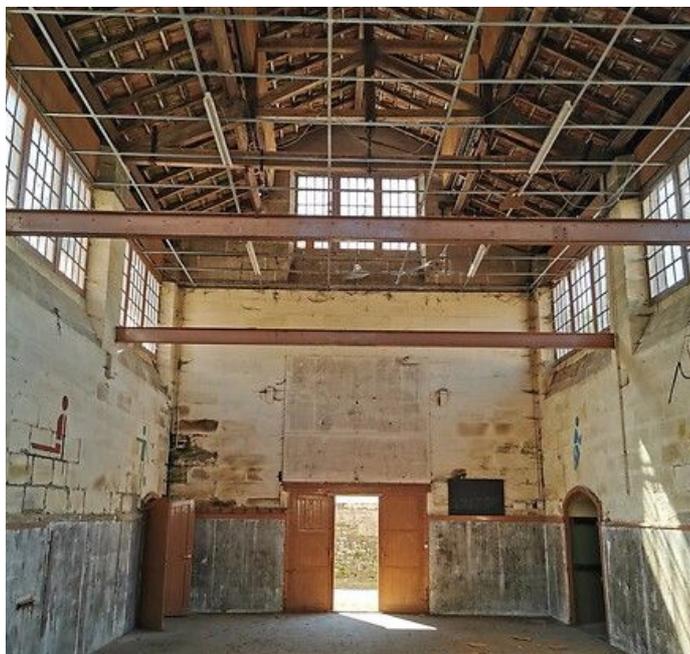
Ils déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région: transition écologique et énergétique, cohésion territoriale et économie plurielle.

Dans le département des Vosges cela se traduit par quatre PTRTE :

- PTRTE de la Déodatie
- PTRTE de la Plaine et de la Saône Vosgienne
- PTRTE Pays d'Épinal cœur des Vosges
- PTRTE de Remiremont et de ses Vallées

La coordination et le suivi et de la déclinaison opérationnelle sont assurées par les services de l'État. Chacune des deux sous-préfectures est en charge du PTRTE relevant de son arrondissement.

Ainsi les projets identifiés permettront de consolider une stratégie de territoire pour donner un sens commun à l'action publique.



Un exemple de projet bénéficiant d'une action renforcée de l'Agence nationale de la cohésions des territoires au titre du programme "Petites Villes des Demain" : - Réhabilitation des anciens abattoirs- en halle de marché ouverte à Darney.



Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) visent à reprendre les plans d'actions de plusieurs dispositifs dont Petites Villes de Demain.



Le programme Petites villes de demain renforce les moyens des élus locaux de villes lauréates (de moins de 20 000 habitants) afin de compléter et conforter leur rôle structurant dans le développement des territoires ruraux.



19 communes vosgiennes lauréates du dispositif Petites Villes de Demain

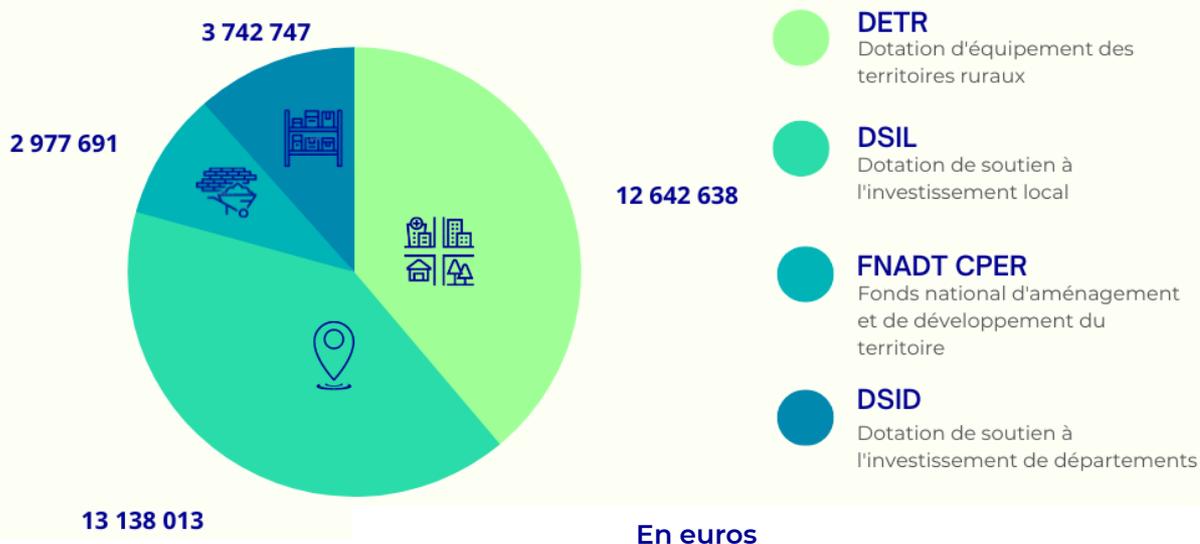
14 chefs de projets recrutés pour accompagner les démarches

INVESTIR DANS LA VIE QUOTIDIENNE

→ L'ÉTAT SOUTIENT LES PROJETS DANS LES TERRITOIRES

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Les dotations financières de l'État représentent près d'un tiers des ressources des collectivités.

Dotations de l'État Département des Vosges 2021



Focus : Quelques exemples de projets financés par les dotations de l'État dans le département des Vosges, 2021



Bénéficiaire	Projet	Résultat
Xertigny	Rénovation thermique du gymnase	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans des équipements afin de faire des économies d'énergie Permettre aux usagers de disposer d'un équipement durable
La Voge les Bains	Création d'un réseau de chaleur ENR, chaufferie bois	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser l'entretien de la forêt communale Acquérir une indépendance énergétique Maintenir les emplois locaux dans la ruralité
Mirecourt	Réhabilitation de l'ancienne école	<ul style="list-style-type: none"> Agrandir la capacité d'accueil Redonner à la pause méridienne ses valeurs de temps de loisirs, et de détente, de liberté d'expression

FAIRE DES CAMPAGNES DES TERRITOIRES D'AVENIR

→ GARANTIR A TOUS UN EGAL ACCES AUX SERVICES PUBLICS

Annoncé en 2019, le déploiement de maisons de service au public, France Services sur l'ensemble du territoire a pour objectif de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville.

L'État donne accès, partout sur le territoire, à une offre de service public de qualité, garantie par des agents d'accueil qui sont à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives.

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. C'est un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain.

Ces structures permettent ainsi d'avoir accès aux démarches de Caisse d'allocations familiales, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole, de Pôle emploi, de la Poste et des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Action et des comptes publics.

France Services offre aussi un accompagnement au numérique pour tous, grâce aux conseillers numériques France Services.

Les missions des conseillers numériques France Services sont triples :

- accompagner les usagers dans les usages quotidiens du numérique,
- les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- les aider à monter en compétence et à gagner en autonomie.

Dans le département des Vosges, le dispositif dispose d'un total 33 postes validés en comité national de sélection de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

France services

Une aide pour vos démarches administratives



 2021 :

24 structures sont labellisées
33 postes de conseillers numériques

Objectif atteint : couvrir tous les cantons du département des Vosges afin de disposer d'un maillage efficient.



TRANSFORMER LES CAMPAGNES EN TERRITOIRES D'AVENIR

→ RAPPROCHER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DES HABITANTS

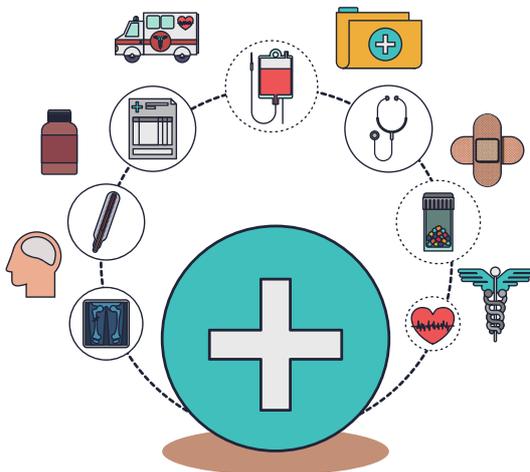
Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont des structures pluridisciplinaires où travaillent de manière coordonnée médecins et auxiliaires médicaux.

Un des objectifs des maisons de santé est d'attirer et de maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les maisons de santé, avec les centres de santé améliorent l'accessibilité aux soins, notamment en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et résolvent l'enclavement de certains territoires.

Des équipes des soins primaires (ESP) se sont constituées sur les territoires de Vittel, Contrexéville, Plombières-les-Bains et Vagney.

Une équipe de soins primaire est constituée de plusieurs professionnels de santé, dont au moins un médecin généraliste assurant des soins de premier recours. Ensemble, ils coordonnent leurs actions pour améliorer les parcours de santé de leurs patients notamment dans les territoires caractérisés par une démographie médicale insuffisante. Cela favorise une meilleure accessibilité aux soins pour les patients

Par ailleurs, plusieurs communautés professionnelles territoriales (CPTS) ont été labellisées dans l'Ouest Vosgien et les Vosges Centrales.



 **2021 :**
28 Maisons de santé pluriprofessionnelles

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.



En 2021, dans le département des Vosges, les actualités en termes de santé sont :

- Signature du CLS de la Communauté d'Agglomération d'Épinal
- Nouveau volet au CLS de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien: -prévention-promotion de la santé.
- Présentation du projet CLS de la Communauté de Communes des Vosges côté sud Ouest.

SERVIR LES TERRITOIRES RURAUX DANS UN CADRE INNOVANT

→ ANTICIPER ET FAVORISER DES SOLUTIONS POUR LA RURALITE



L'État, l'association des maires ruraux et le département des Vosges se sont mobilisés pour créer un outil au service des territoires ruraux dans un cadre innovant.

Le laboratoire de la ruralité, dénommé "Rur'agilité" a été créé en juin 2021.

Gouvernance :

Copiloté par le Préfet des Vosges, le Président de l'association des Maires ruraux, le Directeur du projet Ruralité, ainsi que des élus locaux représentant les structures suivantes :



- les intercommunalités
- les petites communes
- le Conseil départemental des Vosges
- la Région Grand Est.



Les enjeux :

- Répondre aux problèmes spécifiques que rencontreront les territoires ruraux des Vosges.
- In fine, développer des méthodes "clés en main" duplicables.



Le Laboratoire c'est aussi des partenariats par exemple : Vigotte-Lab, tiers-lieu à Girmont-Val d'Ajol spécialisé dans l'organisation d'événements, les formations, le soutien méthodologique aux expérimentations, etc...



Les instances consultatives:

- Un conseil scientifique réunissant les personnalités intéressées par les questions de ruralité et pouvant apporter aux travaux du laboratoire.
- Un comité d'experts réunissant les spécialistes de chacune des thématiques sur lesquelles travaillera le laboratoire.

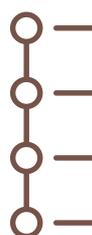


La Mission :

Le Laboratoire a pour vocation :

- de s'emparer des problématiques spécifiques de la ruralité via des réflexions opérationnelles,
- de construire des solutions claires,
- de proposer des actions adaptées aux différents territoires ruraux notamment ceux de la Région Grand Est.

Feuille de route :



- Reconquête de l'habitat dégradé et vacant : rendre solvable les ménages et les fidéliser,
- Transition énergétique : villages bas-carbone, atelier des territoires villages d'avenir dans 3 communes vosgiennes,
- Forêt vosgienne : mobiliser les ressources
- Nouveaux services : expérimentation commerces-mobilités,
- Orientation et formation : favoriser l'accès aux études supérieures aux formations d'excellence pour les jeunes ruraux.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Le réseau France Services permet de réaffirmer le retour du service public au coeur des territoires et au plus proche des usagers.

Ces structures visent à accompagner les citoyens dans les principales démarches administratives au plus près du terrain. Chaque français pourra à terme accéder à une maison de service public, France Services en moins de 30 minutes.



Favoriser la solidarité entre les générations, entre les territoires, et apporter le soutien aux personnes les plus précaires pour assurer la cohésion locale.



LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

→ LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la politique de la ville et de la citoyenneté, la politique d'intégration, la politique d'insertion et de formation des jeunes se concrétisent au plan local par des contractualisations avec les différents opérateurs locaux.

Le plan départemental de lutte contre la pauvreté vise les objectifs suivants :

- agir sur les inégalités dès le plus jeune âge,
- investir massivement dans l'accompagnement des publics vers l'emploi et l'autonomie,
- faciliter l'accès au droits et besoins fondamentaux pour prévenir le basculement dans la pauvreté.

Un engagement fort de l'État au côté du Département des Vosges s'est traduit par la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté (CALPAE).

Cette contractualisation État/Département signée chaque année via un avenant, fixe les priorités d'action et d'utilisation des moyens spécifiques.

→ SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

L'État fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour de la politique de la ville.

La mise en œuvre locale de la politique de la ville se fait au travers des contrats de ville.

Le département des Vosges en compte trois:

- le contrat de ville de la communauté d'agglomération d'Épinal,
- le contrat de ville de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- le contrat de ville de Remiremont.

Le département compte six quartiers prioritaires de politique de la ville : 13 743 habitants; et deux quartiers de veille : 3 600 habitants.

747 378 euros ont été engagés en 2021 pour le déploiement des projets associatifs et des collectivités



En 2021, l'État a contribué à hauteur de 884 000 euros en cofinancement des moyens mobilisés par le conseil départemental des Vosges.

Les actions ont visé à :

- l'orientation et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active RSA, notamment les familles monoparentales,
- la refonte du travail social au service de toutes les familles en particulier en généralisant les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours,
- la prévention de toute sortie sèche de l'aide sociale à l'enfance,
- l'accompagnement de la mobilité.

L'État soutient le dispositif adultes-relais.

Ce programme adultes-relais permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés d'au moins 30 ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

L'objectif est de développer le lien social dans les territoires en difficultés, de valoriser le rôle des adultes et la fonction parentale, et de contribuer à l'insertion des personnes recrutées.

31 postes sont financés annuellement, à hauteur de 20 100 euros par poste, soit 622 201 euros engagés en 2021



ENCOURAGER LES JEUNES À S'ENGAGER

→ FAVORISER L'INSERTION PAR L'EMPLOI

Les politiques d'insertion des jeunes favorisent l'accès à l'emploi et le développement de la formation professionnelle.

Le plan « 1 jeune, 1 solution » lancé à l'été 2020, accompagne les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir.

Ce dispositif prévoit 3 axes:

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Orienter et former des jeunes vers les secteurs d'avenir
- Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.



Dans le département des Vosges cela se traduit par :

L'Apprentissage:
2848 jeunes

5.000 € d'aide
pour un apprenti mineur
8.000 € d'aide
pour un apprenti majeur

Chiffres clés
2058 jeunes

Parcours contractualisé
d'accompagnement
vers l'emploi
et l'autonomie (PACEA)

952 jeunes
Garantie jeunes



→ ENCOURAGER LA JEUNESSE A S'ENGAGER

L'État investit et encourage la jeunesse à devenir actrice de sa citoyenneté

Le service national universel (SNU) est un dispositif s'adressant aux jeunes de 15 à 17 ans, ayant pour but de :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagne l'insertion sociale et professionnelle.

Pour la première fois en 2021, le dispositif a été mis en place dans chaque département et dans l'ensemble du territoire national.

En 2021 : 175 jeunes volontaires ont été accueillis dans le département des Vosges, (au Centre Azureva de Bussang, et au Centre de Xonrupt-Longemer).

Le SNU compte deux phases : un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.



En 2021, dans le département des Vosges, sur les 141 volontaires ayant terminé la première phase (séjour de cohésion), 77 ont signé un contrat d'engagement ou réalisé une équivalence (jeune sapeur-pompier, ou brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). 59 jeunes ont terminé la deuxième phase du SNU.

Focus:

Les Missions d'Intérêt Général (MIG) peuvent se dérouler sur 12 jours ou 84 heures sur plusieurs mois.

Ces MIG peuvent avoir lieu au sein des collectivités, du service départemental d'incendie et de secours, ou d'une association.



M. Yves SEGUY, Préfet des Vosges, et M. Emmanuel BOUREL, Directeur Académique des services de l'éducation nationale des Vosges, sont allés à la rencontre des jeunes volontaires du Service National Universel (SNU) à Bussang.

LE GOUVERNEMENT SE DÉPLACE DANS LES VOSGES

Un retour sur les visites officielles des ministres dans le département des Vosges

29 juillet 2021

Bérengère Abba, secrétaire d'État en visite au Massif des Vosges, Réserve naturelle du Grand Ventron, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



12 décembre 2021

Inauguration de la réouverture de la ligne reliant Saint-Dié-des-Vosges.

Le trajet Épinal- Strasbourg dorénavant se fait en 2h24.

"Nous concrétisons un engagement collectif pris par le chef de l'État. Engagement pris, engagement tenu". Jean Castex, premier ministre, lors de sa visite officielle en décembre 2021 dans le département de Vosges.



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DES VOSGES

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

Suivez l'actualité de la Préfecture des Vosges :



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Préfet des Vosges

CONCEPTION ET RÉALISATION :

Pôle de la coordination interministérielle

PHOTOGRAPHIE ET ILLUSTRATION :

Bureau de la communication interministérielle

SERVICES CONTRIBUTEURS :

Préfecture :

- Services du cabinet
- Direction des sécurités
- Services du secrétariat général

Sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges

Sous-préfecture de Neufchâteau

Services de l'État territorial dans le département des Vosges